



Association des Professeurs Techniques Chef de Travaux

COMPTE-RENDU des DÉLIBÉRATIONS AG des 23 et 24 octobre 2001 à Dammarie les Lys

1.- Accueil des adhérents

Le début des travaux du séminaire prévu à 10 heures s'est trouvé retardé par les problèmes de circulation très importants dans toute la région parisienne.

2.- Ouverture de la séance

Discours d'ouverture du Président de l'APROTECT

3.- Bilan annuel de l'activité de l'APROTECT depuis l'AG du 24/11/2000 :

- Réunion du Bureau au lycée Raspail de Paris le 6 décembre 2000 pour préparer le séminaire
- Séminaire National des 29 et 30 janvier 2001 : adoption du compte-rendu
- Réunion du Bureau à Cachan : bilan du séminaire ; élaboration d'une stratégie
- Entrevue du 7 mars avec M. VOISIN conseiller du Ministre Délégué à l'EP : M PRIOU
- Rencontre du 10 mai avec le SNPCT : proposition du SNPCT d'entrer dans sa structure
- Rencontre du 22 mai avec la Présidente de la Société des Agrégés : M PRIOU
- Entrevue du 25 mai avec M. GRASSELLI du SNES : H MARTINEZ
- Réunion du Bureau le 31 mai : préparation de l'entrevue au MEN
- Rencontre le 5 juillet avec M. Clavé : préparation d'EDUCATEC – concours CIREC
- Entrevue du 9 juillet avec M. SENEZ conseiller du Ministre Délégué à l'EP : M PRIOU
- Contact en août avec Le Bois du Lys pour préparer le séminaire-AG d'octobre
- Contact téléphonique début septembre avec M. SENEZ : confirmation des craintes
- Réunion du Bureau le 12 septembre à CACHAN :
- Entrevue du 3 octobre avec le SNPDEN : D. GAST
- Entrevue du 5 octobre avec M. GRASSELLI du SNES : H MARTINEZ
- Réunion du Bureau le 17 octobre à St CYR L'ECOLE : préparation de l'AG
- Courriers et contacts téléphoniques : lecture et commentaires faits par H. MARTINEZ
 - Contacts téléphoniques avec Ch. CHAMPION représentant du SE-FEN
 - courrier à M. BRAUNSTEIN Cabinet du 1^{er} Ministre chargé de l'Education et démarche personnelle entreprise par le collègue LECOQ
 - IG ROYNETTE : stratégie de développement des CdT certifiés par l'Inspection STE qui demande une réponse différenciant les spécialités STI-STL-Hôt
 - Le courrier du SNETAA d'octobre fait état de leur intention de se mettre en rapport avec l'APROTECT. Dans l'attente, nous demandons aux CdT de répondre à son enquête.
 - EDUCATEC : des rencontres et contacts téléphoniques-messagerie qui font que l'association sera présente sur son stand au salon. Les invitations APROTECT devront être utilisées largement. Une permanence sera assurée pendant toute la durée du salon du 21 au 24 novembre 2001. La journée forte CdT sera le vendredi 23 novembre avec une table ronde sur les missions du CdT à 12H dans l'agora.
 - envoi d'un courrier aux recteurs et demande d'entrevue par les Délégués
 - envoi d'une lettre pour demande d'entrevue avec CH. FORESTIER Dr du cabinet LANG
 - AFDET Versailles : rencontres les 25/05 ; 22/06 ; le 02/10 avec le Président M. RAVENEL

4.- bilan annuel financier : JC MOLEZ

- Recettes – dépenses (voir document)
- évolution des adhésions : légère progression
reprise de l'activité de l'APROTECT dans certaines académies (Grenoble-Amiens)
- prise en compte des dépenses académiques

5.- divers :

- site WEB APROTECT :
 - un avant-projet de site fonctionne sur le serveur de l'académie de Versailles
 - un cahier des charges a été élaboré
 - deux propositions ont été reçues.
 - tous les CdT n'ont pas encore de connexion, ni de mél
 - mettre en commun les ressources, les actions innovantes, partager le travail sur de mêmes projets (buts de l'association)
- annuaire :
 - retard de publication et erreurs dans l'annuaire 2001
 - trop de retard et de manques dans la communication des données : Internet
 - le fichier et l'annuaire toujours pas soumis à la CNIL
 - vente aux fournisseurs de jeux d'étiquettes adresse à EDUCATEC
- la Réduction du Temps de Travail à compter du 1^{er} janvier 2002 : 1600 Heures annuelles sur 45 semaines. En respectant le texte et la durée des congés scolaires compte tenu d'une sortie S+1 et Rentrée R-1 donne une durée hebdomadaire moyenne de travail de 43,7 heures (voir document).
- catastrophe de TOULOUSE : l'APROTECT a proposé son aide. Les collègues demandent des matériels informatiques. L'AFDET a lancé une collecte parrainée par le Ministre Délégué à l'Enseignement Professionnel

6.- Synthèse des comptes-rendus académiques : JP RIVALS

Des contributions nous ont été adressées par les Académie de DIJON (R. Berthaud), NANTES (G. Meerts), AIX (D. Dumoulin), LYON (J. Beaulieu), GRENOBLE (M. Wailly), BESANCON (J.M. Tochon), STRASBOURG (A. Berguel), CAEN (B. Mingot).

En première approche, mise à part le triptyque revalorisation-assistance-recrutement qui est évoqué de façon systématique dans les contributions, il n'est pas possible d'identifier un fil directeur dans l'approche des différentes académies. Ceci pourrait être dû au fait que le nombre de ces compte-rendus est très limité (8 en tout), par manque de temps ou de mobilisation des collègues selon les académies n'ayant pas répondu.

DIJON : Beaucoup d'interrogations en particulier pour l'intégration de la fonction
Pour redonner de l'attractivité à la fonction : augmentation NBI, assistance technique, formation initiale, avancement au grand choix, passage rapide à la Hors Classe sont des pistes à explorer.

AIX-MARSEILLE : Les revendications prioritaires concernent l'aide technique, la revalorisation indiciaire, l'amélioration du déroulement de carrière.
Des propositions d'actions sont faites : grève d'une journée, application stricte des 39 h, refus d'intervention extérieures, ...

LYON : La contribution repose sur une enquête académique préalable portant sur 31 lycées publics et 8 lycées privés.
Majorité d'agrégés bénéficient d'une assistance limitée.
Une réflexion sur l'action a été conduite. La conclusion des collègues est que seule une action portant sur la mission de relais pédagogique de l'Inspection peut être un moyen d'action efficace. Les autres actions peuvent être détournées ou nous mettre en situation difficile.

GRENOBLE : Dans cette académie, les collègues sont préoccupés par l'absence de représentativité de l'APROTECT qui ne participe pas à la table ronde sur les statuts. La majorité des collègues de cette académie souhaite :

- ne pas rester dans le même statut que les professeurs agrégés,
- changer l'appellation de "Chef de Travaux",
- obtenir une valorisation type hors classe automatique.

BESANCON : La transformation en Syndicat a été à nouveau évoquée ; les avis sont partagés. L'assistance pourrait prendre 2 formes :

- assistance profil BTS ATI
- assistance profil AASU

Une analyse détaillée de la dernière proposition de 91-306 est jointe. Elle est accompagnée de suggestions.

STRASBOURG : Les collègues restent attachés à l'identification « professeur » et « conseiller ». La notion de « contrat objectifs » ou de « lettre de mission » est évoquée. L'absence de positionnement du CTX par rapport à l'Inspection dans le projet de circulaire est observé. Enfin, nos collègues demandent d'introduire la notion de vote par procuration dans les statuts de l'Association.

CAEN : Les collègues assurent le bureau de leur solidarité. Un travail précis d'analyse de la proposition de circulaire a été conduit des ajustements sont proposés.

NANTES : Cette académie regrette toujours que l'APROTECT n'ait pas muté en syndicat. La problématique « personnel de direction ou enseignant » ne doit pas être la nôtre. Divisés et incertains, il faut que les chefs de Travaux définissent des revendications claires qui puissent être portées par la majorité d'entre eux. Par exemple :

- participer aux débats sur nos statuts avec le MEN
- revaloriser notre salaire
- obtenir de l'assistance
- obtenir des aides de laboratoire pour les enseignements techniques
- etc...

Les collègues pensent que nous devons nous mobiliser beaucoup plus et nous associer, sans perdre notre identité, avec les collègues des LP.

7.- Groupes de travail (23 octobre après-midi et soirée)

Trois groupes de travail ont été constitués autour des thèmes suivants :

- Revendications devant être soumises par une lettre au Ministre
- Organisation d'un mouvement d'action des Chefs de Travaux comportant une journée commune au niveau national
- Organisation de la présence sur le stand APROTECT au salon EDUCATEC, avec la table ronde du vendredi 23/11 sur le thème « Le chef de Travaux et ses missions »

Les résultats des travaux de ces groupes ont donné lieu à l'écriture de résolutions qui ont été soumises au vote de l'Assemblée Générale (voir plus loin).

8.- Enoncé des résolutions votées par l'AG

Première résolution :

L'Assemblée Générale, après les rapports du Bureau National et du Trésorier, approuve les comptes des recettes et des dépenses correspondant à l'exercice de l'année 2001, tels qu'ils ont été présentés et sont détaillés dans le bilan.

Adoptée à l'unanimité par 53 voix pour

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale donne quitus de sa gestion pour l'exercice 2001 au Bureau National démissionnaire.

Réunie en conformité avec les statuts, l'Assemblée Générale de l'APROTECT, procède au renouvellement du bureau.

Ayant reçu les démissions des anciens Administrateurs Messieurs Joël TRUBUILT, Trésorier Adjoint, et Jean-Luc MARTINS-BALTAR, Secrétaire, ainsi que les nouvelles candidatures de Messieurs Roland DELCAUSSE, Jean-Pierre NICOLAS, Christian CHAMPION, sont élus :

<u>Trésorier Adjoint :</u>	M. Roland DELCAUSSE	52 voix pour ; aucune voix contre en remplacement de M. Joël TRUBUILT démissionnaire
<u>Secrétaires :</u>	M. Christian CHAMPION	52 voix pour ; 1 abstention ; aucune voix contre
	M. Jean-Pierre NICOLAS	52 voix pour ; 1 abstention ; aucune voix contre
<u>Invité à participer aux réunions :</u>	M. Jacques CAHU	
<u>Commissaires aux comptes :</u>	M. Daniel CHARLES	
	Mme Josette HENOT	

A l'unanimité des présents l'Assemblée Générale de l'APROTECT décide de renouveler les pouvoirs donnés à :

M. Hélio MARTINEZ	Président de l'APROTECT
M. Jean-Claude MOLEZ	Trésorier de l'APROTECT

qui pourront agir séparément, pour effectuer toutes opérations sur le compte ouvert à la BICS n° 4077007220 et notamment émettre, souscrire, endosser, accepter, acquitter tous les chèques et autres effets de commerce, déposer toutes sommes et les retirer, signer tous les reçus et pièces quelconques, approuver tous règlements et arrêter de comptes.

Les pouvoirs conférés par la présente délibération seront valables jusqu'à révocation expresse de notre part.

Troisième résolution :

Prenant en considération que des contraintes de service peuvent empêcher les adhérents de participer à l'AG et de participer au vote des résolutions, l'Assemblée Générale décide de modifier comme suit les statuts de l'association.

ARTICLE 10 : ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale est constituée par tous les membres de l'Association.

Peuvent y être admis avec voix consultative, sur convocation du Président ou à la demande du Bureau :

- les membres d'honneur,
- les personnes invitées par le Bureau.

L'Assemblée Générale se réunit en session ordinaire une fois par an, à une date fixée lors de la précédente Assemblée Générale ou, à défaut, à une date fixée par le Président.

~~Elle délibère quelque soit le nombre des membres présents. (supprimé)~~

Aucun quorum n'est requis.

Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés.

Le Bureau de l'Association constitue le Bureau de l'Assemblée Générale et présente l'ordre du jour.

Le texte de l'article 12 : REPRESENTATION DES MEMBRES ABSENTS

"La représentation des membres absents par procuration n'est pas admise à l'Assemblée Générale."

Est remplacé par :

" Les membres peuvent se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre membre de l'association en renseignant le pouvoir joint à la convocation.

Un membre ne peut détenir plus de quatre pouvoirs de représentation.

Le vote par correspondance n'est pas admis".

Adoptée à l'unanimité par 53 voix pour

Quatrième résolution :

La cotisation d'adhésion est fixée à 30 Euros pour l'année 2002.

L'année comptable de l'association correspondra à l'année scolaire du 1er septembre au 31 août

Adoptée à l'unanimité par 53 voix pour

Cinquième résolution :

Sur proposition du Président, considérant que les buts définis par les statuts de l'Association pour la Défense de l'Enseignement Technique (AFDET) sont en conformité avec les propres objectifs de l'APROTECT, l'Assemblée Générale autorise l'association à contribuer à l'action de l'AFDET comme personne morale.

Adoptée par 53 voix pour et une Abstention

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale donne pouvoir à son Président pour signer le contrat de fourniture du site de l'APROTECT avec la Junior Entreprise PIER selon le cahier des charges établi et le devis négocié.

Adoptée à l'unanimité par 53 voix pour

Septième résolution :

Après avoir entendu les arguments énoncés par son Président et conformément aux statuts en vigueur, l'Assemblée Générale est informée que le siège de l'association est fixé au domicile du Président.

L'article 2 des statuts est donc ainsi modifié :

Son siège est fixé au domicile de son **Président** - Il peut être transféré en tout autre endroit par décision du Bureau - La durée de l'Association est illimitée.

L'Assemblée Générale autorise le Président à contracter avec La Poste la fourniture d'une Boîte Postale (coût 300 Francs/an).

Adoptée à l'unanimité par 53 voix pour

Huitième résolution :

Sur proposition du Bureau et vu les services rendus à l'association, l'Assemblée Générale décide de voter un budget de 150 Euros pour [...*passage supprimé dans le compte-rendu envoyé aux adhérents...*].

Cette résolution ne sera pas publiée entièrement dans le compte-rendu adressé aux adhérents pour en conserver la confidentialité.

Adoptée à l'unanimité par 53 voix pour

Neuvième résolution :

Afin de préparer notre action dans le cadre du salon Educatec, nous appelons les chefs de travaux à participer à une journée d'action le jeudi 15 novembre 2001.

Auparavant, un courrier type aura été adressé pour le lundi 12 novembre à Monsieur le Ministre Jack LANG. La lettre type, sans en-tête APROTECT, sera communiquée aux chefs de travaux dans le but de l'envoyer à titre personnel pour avoir un effet de masse. L'objectif de cette démarche est d'obtenir une audience sur la base de notre plate-forme de revendication. Des copies pourront être adressées aux :

- chef d'établissement
- IPR, IG
- Recteur
- Elu du Conseil Régional au CA
- Elu Parents d'élèves au CA
- Professeurs (affichage)
- Députés
- Syndicats
- Maison des Examens
- Médias Régionaux et Nationaux
- fournisseurs présents sur le salon EDUCATEC

A partir du 14 novembre des messages électroniques types aléatoires (voir annexes) seront envoyés aux Recteurs, Ministre, Ministre Délégué à l'Enseignement Professionnel, à l'Inspection.

Le jeudi 15 novembre, chaque Chef de Travaux devra être absent de son bureau (convenance personnelle).

Une audience auprès du Recteur de chaque académie sera sollicitée pour cette journée par le Délégué académique, sauf si cela a déjà été fait.

Une réunion académique réunissant l'ensemble des chefs de travaux sera organisée pour cette journée par le Délégué académique pour expliquer les actions en cours et à venir impulsées par l'APROTECT.

Le Délégué tiendra le Bureau informé des envois effectués dans son académie.

Adoptée à l'unanimité par 53 voix pour

Dixième résolution :

Dans l'attente de la reprise des négociations avec le Ministère de l'Education Nationale, les chefs de travaux s'engagent à l'application stricte de la circulaire 91-306 définissant leur fonction.

De ce fait, les chefs de travaux :

- respecteront les 39 heures,
- refuseront de participer aux réunions académiques de pilotage des examens,
- refuseront de participer aux réunions organisées par les IPR et IG,
- ne participeront pas aux missions extérieures à l'établissement sans remboursement de frais de déplacement,
- refuseront d'animer les conseils de classe,
- refuseront de gérer les bons de commande relatifs au budget J1 de leur établissement,
- refuseront tout entretien avec les fournisseurs et représentants commerciaux.

Le Délégué tiendra le Bureau informé des actions effectuées dans son académie.

Adoptée à l'unanimité par 53 voix pour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 13 heures.

Compte-rendu élaboré par le Président
Le 28 octobre 2001